

CIRCULAIRE DEFI NATURE SCOLAIRE HIVER

Mercredi 30 janvier et Mercredi 6 février 2019

Station de Font d'Urle - Chaud Clapier



1. ACCUEIL

1.1. PRESENTATION

Les équipes

Les équipes des districts **SUD UNSS** sont attendues pour la première manche des défis nature scolaires le 30 janvier 2019.

Les équipes des districts **NORD UNSS + UGSEL + Sport adapté** sont attendues pour la première manche des défis nature scolaires le 6 février 2019.

3 activités leurs seront proposées: Ski de fond, Raquettes et Tir biathlon laser.

Vous trouverez la répartition précise des établissements entre les 2 dates auprès de l'UNSS Drôme et de l'UGSEL Drôme-Ardèche.

1.2. TRANSPORT

L'organisation des transports est à la charge de l'UNSS, de l'UGSEL et du Comité Drôme-Ardèche Sport Adapté. Les professeurs restent responsables de leurs élèves, et les chauffeurs de leur bus.

Le parking pour les bus est situé à la station même de **Chaud Clapier** (en face du restaurant « La Trace du Loup »), les élèves seront donc déposés et récupérés à cet endroit.

A noter à Chaud Clapier : La traversée de la route devra se faire dans la plus grande vigilance et sous le contrôle des professeurs.

1.3. ACCUEIL

L'accueil des équipes se fera de 9h00 à 12h00 au niveau du départ des pistes nordiques à Chaud Clapier.

Chaque responsable d'équipe devra :

- Confirmer ses inscriptions
- Récupérer ses dossards
- Confirmer les noms des Jurys
- Prendre connaissances des consignes (épreuves, pique-nique, sanitaire, etc.).

1.4. PLANNING ACTIVITES

Le tableau de répartition des équipes sur les différentes activités sera envoyé ultérieurement au regard notamment de la répartition des établissements dans les bus. Ce tableau sera confirmé et affiché sur place le jour de l'épreuve. Son respect est impératif pour le bon déroulement de la journée

1.5. PLAN DE SITE

Le plan général de site et l'implantation des ateliers seront envoyés ultérieurement . Ce plan sera confirmé et affiché sur place.

1.6. SANITAIRES

Les toilettes de la station, situées en dessous de la salle hors sac, seront mises à disposition pour les élèves et accompagnateurs ainsi que des toilettes sèches sur la partie sud du site (départs épreuves).

A noter : il est demandé aux professeurs d'être vigilants à la bonne tenue des sanitaires et de veiller à ce que les élèves n'y stationnent pas.

1.7. CONTACTS

Coordonnateur de l'épreuve : **Nicolas GOMORD**

Tél : 04 75 79 81 79 ou le 06 66 08 71 76 (téléphone sur site). Numéro Station 04 75 48 27 67 .

A noter que les personnes de l'organisation seront munies de talkie walkie en liaison avec le PC course.

2. INSCRIPTION

Chaque établissement inscrit ses équipes auprès de l'UNSS Drôme, de l'UGSEL Drôme Ardèche ou du comité Drôme Ardèche Sport Adapté via les formulaires adaptés.

Le délai pour l'envoi des équipes est fixé au **10 janvier 2019 pour les 2 Défis**

2.1. Pour la formule sportive

Chaque établissement peut proposer une ou plusieurs équipes dans les catégories suivantes : C2G, C2F, C2M. Le nombre total d'équipes retenues sur la formule sportive est de 60 sur la totalité du Défi. Si le nombre d'équipes est dépassé, le Département, l'UNSS et l'UGSEL feront un choix sur les équipes retenues.

2.2. Pour la formule découverte

L'établissement engage le nombre d'équipe définis en lien l'UNSS et l'UGSEL.

Important, le nom de l'équipe sera sur le format :

Nom de l'établissement et un numéro. (exemple SEIGNOBOS-9). Ce nom d'équipe est identique pour l'année et ne doit en aucun cas être modifié. Seule la composition de l'équipe peut être modifiée en cours de saison dans la limite de 2 élèves par Défi.

3. JURYS ET ACCOMPAGNEMENT DES EQUIPES

3.1. JURYS

Chaque établissement participant doit fournir impérativement un jury adulte par tranche de 5 équipes inscrites (1 jury pour 1 à 5 équipes, 2 jurys pour 6 à 10 équipes, ...). Ces jurys sont mis à la disposition de l'organisation pour assurer la sécurité sur des zones préétablies et doivent être identifiés dès l'inscription.

L'implication du plus grand nombre est essentielle au bon déroulement de la journée.

A noter : un accompagnateur ne peut être assimilé à un jury !

Dès l'arrivée sur site, vous devez vous présenter à l'accueil pour vous enregistrer.

- Il est demandé aux jurys d'être équipés en matériel de ski de fond ou raquettes pour de multiples raisons : positionnement sur les parcours, rapidité des rotations, intervention rapide en cas d'accident/problèmes.... La location sera prise en charge par l'organisation dans les mêmes conditions que le matériel des élèves.

3.2. GESTION DES ELEVES

Les élèves restent sous la responsabilité des professeurs encadrants. Il est demandé à tous de respecter :

- La propreté du site notamment au cours du pique-nique en utilisant uniquement la zone prévue à cet effet. Veiller à ne pas laisser de débris, des poubelles seront à votre disposition.
- L'intégrité du site (environnement naturel, bâtiments et matériels d'organisation)
- Les activités en cours et les concurrents.
- Les autres participants à cette journée.
- Les organisateurs et les consignes.

Des sanctions pouvant aller jusqu'à la disqualification pourront être prises en cas de non-respect de ces règles.

4. ACTIVITES SPORTIVES

	Formule Sportive		Formule Découverte	
	Binôme A	Binôme B	Binôme A	Binôme B
Ski de fond	Tours cumulés sur 40mn + fin tour		Tours cumulés sur 40mn + fin tour	Non
Raquettes	Toute l'équipe ensemble sur parcours B		Toute l'équipe ensemble sur parcours A	
Tir Laser	Toute l'équipe		Non	Oui

4.1. ACTIVITES PRINCIPALES

4.1.1. Ski de fond

Formule sportive : les 4 membres de l'équipe cumulent individuellement le maximum de tours en 40 minutes . Après 40mn , les skieurs sont arrêtés à la fin du tour et le chrono est pris à l'arrivée du tour et permettra de départager les équipes ayant réalisées le même nombre de tours.

Formule découverte : les 2 membres du binôme « Ski » cumulent individuellement le maximum de tours en 40 minutes . Après 40mn , les skieurs sont arrêtés à la fin du tour et le chrono est pris à l'arrivée du tour et permettra de départager les équipes ayant réalisées le même nombre de tours.

Les skieurs progressent en utilisant la technique de leurs choix (skating ou classique) tout au long de l'itinéraire. Le parcours est une boucle de 1km (doline raccourcie).

- **4 départs en masse seront proposés sur la journée (11h – 12h15 – 13h45 –15h) pour permettre le passage de l'ensemble des équipes (80 skieurs par départ). Se référer au tableau de coordination pour connaître les heures de départ de vos équipes.**

A noter :

- le parcours comportera des difficultés (**il est nécessaire de louer des skis à écailles pour les élèves non spécialistes**).
- Il est strictement interdit d'évoluer en dehors de l'itinéraire balisé sous peine de disqualification.
- **Les skieurs seront équipés de dossards avec puces (les dossards seront donnés à l'accueil et retirer une fois la ligne d'arrivée franchie de la dernière épreuve de la journée).**

L'encadrement

- Signaleurs équipés de radios (professeurs jurys)
- Organisateurs (Département)

Classement

Le classement de l'activité ski de fond sera réalisé en fonction du nombre de tours cumulés et du temps.

4.1.2. Raquettes

Formule sportive : les 4 membres de l'équipe réalisent le circuit B

Formule découverte : les 4 membres de l'équipe réalisent le circuit A

La boucle sera entièrement balisée.

- **4 départs en masse seront proposés sur la journée (11h – 12h15 – 13h45 –14h) pour permettre le passage de l'ensemble des équipes. Se référer au tableau de coordination pour connaître les heures de départ de vos équipes.**

A noter :

- **Il est strictement interdit d'évoluer sans raquette sous peine de disqualification.**
- **Il est strictement interdit d'évoluer en dehors des itinéraires balisés sous peine de disqualification.**
- Les participants **seront équipés de dossards avec puces (les dossards seront donnés à l'accueil et retirer une fois la ligne d'arrivée franchie de la dernière épreuve de la journée).**

L'encadrement

- **signaleurs équipés de radios (professeurs)**
- **organiseurs (Département)**

Classement :

Le classement de l'activité raquette sera réalisé en fonction du temps du parcours du dernier membre de l'équipe

4.1.3. Tir à la carabine Laser

Cette épreuve est organisée sous la responsabilité du Collège Sport nature de la Chapelle en Vercors. Elle n'est pas chronométrée. L'épreuve se déroulera avec des carabines LASER.

Chaque équipier doit réaliser des tirs couchés à 10 mètres.

- Tirs d'essai ;
- 10 tirs comptabilisés par équipier pour les catégories découverte ; 5 tirs comptabilisés par équipier pour les catégories sportives

Classement :

- **Le classement de l'activité tir sera réalisé en fonction du nombre de tirs réussis par l'ensemble de l'équipe (maxi 20 points). Rappel pour la formule découverte, seul le Binôme qui ne fait pas le ski de fond réalise cet atelier.**

L'encadrement

- **1 professeur de la Chapelle en Vercors**
- **1 jurys professeur**
- **Encadrement : élèves de la Chapelle en Vercors**

5. CLASSEMENT

Les classements finaux des équipes sont effectués sur le cumul des places (dans la catégorie d'appartenance) sur les 3 activités.

Pour le SKI et RAQUETTES : 1 place vaut 1 point

Pour le TIR : 1 place vaut 0,5 point

Une fois les classements provisoires, les établissements auront alors 7 jours pour apporter d'éventuelles réclamations à l'adresse suivante : ngomord@ladrome.fr

6. SECURITE

L'accompagnement des élèves par les professeurs participe à la sécurité de ces derniers. Ensuite, la sécurité sur la manifestation sera assurée par des secouristes bénévoles et les pisteurs de la station .

En ce qui concerne la communication, chaque atelier et chaque responsable seront en communication avec le PC course par l'intermédiaire de radio.

Il est important pour les professeurs de veiller au comportement des élèves et de leur rappeler les bonnes conduites à adopter, la station restant ouverte au public durant l'événement.

7. REPAS, EAU ET RAVITAILLEMENTS

7.1. GOÛTERS

Le Département de la Drôme s'implique dans des projets éducatifs autour de la nutrition au travers de deux opérations : « Manger mieux, manger bio » (introduction de repas bio dans les menus des restaurants scolaires), « des goûters bio pour les collégiens ». Dans le cadre d'une démarche développement durable, les adolescents pourront déguster lors de ce Défi nature des produits locaux à l'issue de leur épreuve.

7.2. EAU

Il est demandé que chaque élève soit autonome en eau pour la journée (une quantité minimum de 1,5 L est demandée par élève, si possible dans un contenant autre qu'une bouteille jetable).

De l'eau est disponible sur le site (sanitaires de la station auxquels les élèves auront accès).

7.3. REPAS DU MIDI

Les élèves et professeurs (y compris ceux identifiés en qualité de jurys) sont autonomes concernant le pique-nique du midi. Il sera demandé lors de ce moment de prêter la plus grande attention aux déchets.

A noter : La salle hors sac de la station sera mise à disposition pour les élèves en cas de mauvais temps. Ils pourront s'y rendre pour s'y réchauffer et pour se restaurer.

8. MATERIEL

Pour le bon déroulement des activités et de la journée, un rappel du matériel nécessaire par élève adaptée aux conditions hivernales :

- 1^{ère} couche en nylon (pas de coton !)
- 1 polaire
- 1 coupe vent
- 1 pantalon imperméable
- 1 paire de gants
- 1 bonnet
- 1 paire de chaussure type randonnée pour la raquette
- 1 tenue de rechange

9. REPORT, ANNULATION

En cas de conditions météorologiques inadaptées au bon déroulement de la journée (manque de neige, alerte météo France par exemple), la manifestation pourra être annulée. Aucun report ne sera proposé compte tenu de la densité des différents calendriers du sport scolaire. La décision sera prise en concertation par l'UNSS 26, l'UGSEL 26-07, le comité Sport Adapté et le DEPARTEMENT et relayée au plus vite à l'ensemble des organisateurs et participants au plus tard la veille de l'épreuve.

10. LOCATION DU MATERIEL TECHNIQUE

Les établissements sont autonomes pour la location du matériel :

- Contacter au plus tôt les loueurs indiqués ci-dessous,
- En cas d'annulation (équipe absente), informer le loueur le plus rapidement possible,
- Les frais de location sont pris en charge par le Département de la Drôme,
- **Les frais liés à la casse du matériel seront à la charge de l'établissement responsable.**

A noter : il est important que les établissements se concertent pour la location du matériel afin que les équipes d'un même bus récupèrent leur réservation chez un même loueur !

Loueurs partenaire à contacter en priorité :

MAISON SPORT NATURE DE VASSIEUX EN VERCORS

Tél : 04 75 48 28 13

Mail : lagelinotte@orange.fr Site : la-gelinotte.com

Adresse : avenue des planeurs 26420 Vassieux en Vercors

FOYER SKI DE FOND CHAUD CLAPIER

Tél : 04 75 48 47 68

Mail : location@croque-montagne.fr

Adresse : ZA La Roue Est – 26190 SAINT-JEAN-EN-ROYANS

CROQUE MONTAGNE

Tél : 04 75 48 26 64

Mail : locations@croque-montagne.fr

Adresse : ZA La Roue Est – 26190 SAINT-JEAN-EN-ROYANS

SPORT DIE CÎMES

Tél: 04 75 22 17 10

Mail : sportsdiecimes@orange.fr

Adresse : Rue de la résistance - 26150 DIE

INTERSPORT Tournon sur Rhône

Tél : 04 75 08 54 17

Mail : intersport.tournon@orange.fr

Adresse : Angle Avenue de Lyon et Route de Tournon 07300 Tournon sur Rhône

A noter : lors de votre réservation, merci de bien mentionner :

- L'événement « Défi Nature scolaire Hiver 2019 » et la date de location : **31 Janvier ou 6 Février 2019**

En cas de réservation chez un autre loueur que ceux de la liste ci-dessus, merci d'en informer l'organisateur :

Nicolas GOMORD 04 75 79 81 79 / 06 66 08 71 76 afin que nous puissions entrer en contact avec lui concernant les modalités de facturation